Franche-Comté, Jura
Sellières
place de la Fidélité

église paroissiale de l'Assomption

Références du dossier

Numéro de dossier : IA00015355
Date de l'enquête initiale : 1986
Date(s) de rédaction : 1986
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : église paroissiale
Vocable : de l'Assomption

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1956, AH, 508

Historique

Une première chapelle fut construite au 14e siècle ; le clocher qui subsiste, seul, daté du 15e siècle, à l'exception de la toiture ; une nouvelle église fut commencée en 1787 ; les travaux interrompus par la Révolution ne furent pas achevés et les parties construites furent démolies en 1843

Période(s) principale(s) : 14e siècle (), 15e siècle (?,), 4e quart 18e siècle ()

Description

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon, enduit
Matériau(x) de couverture : tuile plate
Type(s) de couverture : toit à l'impériale

Typologies et état de conservation

État de conservation : vestiges

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Liens web

- Voir le dossier initial numérisé : https://patrimoine.bourgognefranchecomte.fr/gtrudov/IA00015355/index.htm

Illustrations

Vue aérienne en 1956.
Phot. Roger Henrard
IVR43_19563900166N

Vue générale de la tour-clocher.
Phot. Dominique Dominguez
IVR43_19803900261X

Auteur(s) du dossier : Bernard Pontefract
Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine

Vue aérienne en 1956.

IVR43_19563900166N
Auteur de l'illustration : Roger Henrard
Date de prise de vue : 1956
(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale de la tour-clocher.

IVR43_19803900261X
Auteur de l'illustration : Dominique Dominguez
Date de prise de vue : 1980
(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation